



COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

Lundi 31 octobre 2011

SEANCE PLENIERE DES 26 et 27 octobre 2011

Le C.E.S Européen s'est réuni les 26 et 27 octobre 2011 sous la présidence de Monsieur Staffan NILSSON.

Le 26 octobre, la séance a été marquée par l'intervention de M. SIIM Kallas, commissaire européen en charge des transports

Le 27 octobre, M. Daciem CIOLOS, commissaire européen en charge de l'agriculture et du développement rural a fait un point de situation sur la PAC après 2013.

10 Avis ont été votés sans débat et 23 Avis avec débat.

La prochaine session aura lieu les 7 et 8 décembre 2011

Pour en savoir plus, consulter le site internet :

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.home#/boxTab2-2>

Intervention de M. SIIM Kallas, Commissaire en charge des transports.

Le but du Commissaire est de réorganiser les transports afin de ne plus être dépendant du pétrole. Il faut donc repenser les transports en termes de réseaux en combinant les différents modes de transports.

Aussi faut-il arriver à changer les comportements en réduisant fortement les voitures à essences, en faisant passer les transports routiers sur les rails ou les bateaux.

De nombreuses questions ont été posées et en particulier sur des sujets touchant directement les familles :

- le transport des familles nombreuses avec des enfants en bas âge,
- le transport des personnes handicapées (accessibilité),
- le transport dans les zones rurales avec la difficulté d'avoir des moyens de transport public.

Au niveau du transport aérien, l'ensemble des pays du monde est contre les mesures prises par l'Europe concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Intervention de M. Dacian Ciolos, Commissaire chargé de l'agriculture et du développement rural.

La PAC est la seule politique économique de l'Europe. Après 2013, le budget de la PAC restera identique car la PAC doit garder sa cohérence.

Cette politique sectorielle intéresse l'ensemble de la société puisque l'agriculture a une fonction nourricière et environnementale. La PAC doit cependant permettre une bonne harmonie entre agriculture et société.

Les grandes lignes seront :

- encourager une nouvelle compétitivité durable et écologique en prenant conscience du rôle de la terre,
- les aides directes seront dégressives et plafonnées,
- mise en place de soutiens directs aux jeunes agriculteurs,
- avoir des aides complémentaires pour les zones défavorisées,
- développer la recherche et l'innovation avec la mise en place pratique sur les exploitations,
- remettre à l'ordre du jour l'organisation des filières,
- lutter contre la volatilité des prix,
- mettre en place des mécanismes pour lutter contre les crises, (stockage, assurances, filet de sécurité...)
- avoir des programmes spécifiques dans certains domaines (montagne ...)
- la gouvernance doit assumer les résultats, mettre en place de contrats partenariaux et diminuer les contrôles si nous avons une bonne gestion des aides européennes

Un débat s'est instauré avec une certaine vivacité.

Parmi les Avis débattus, Joseph Guimet, Représentant de l'UNAF au CES Européen a noté plus particulièrement :

- la directive sur la taxation de l'énergie,
- L'Acte pour le marché unique,
- la directive relative à l'efficacité énergétique,
- le livre blanc des transports avec les observations faites au commissaire SIIM Kallas,
- jeux d'argent et de hasard en ligne,
- protection des enfants contre les abus sexuels,
- la nouvelle politique extérieure de l'U.E. et le rôle de la société civile,
- l'entrepreneuriat social,
- renforcer la cohésion et la coordination de l'U.E. dans le domaine social,

- aliments destinés aux nourrissons et enfants en bas âge et aliments destinés à des fins médicales spéciales,

Sur l'avis relatif au « Problème des sans-abris », Joseph Guimet est intervenu en Séance Plénière en soulignant les points suivants :

« En raison de l'importance de l'habitat sur la vie personnelle et familiale, le logement constitue un droit essentiel pour la famille.

Le projet d'avis met l'accent sur la nécessité de disposer de statistiques fiables sur la connaissance de ce fléau qu'est le sans-abrisme. Pour la représentation familiale, ce fléau prend clairement un sens aigu car le logement fonde la famille.

Au-delà du nécessaire état des lieux de l'ampleur du phénomène, vous prenez le temps, Monsieur le rapporteur, de rappeler les textes fondateurs du Droit au logement et vous avancez ensuite des propositions concrètes traçant la voie du passage d'un droit formel à un droit réel pour tous.

Je vous remercie, Monsieur le rapporteur, pour avoir inscrit une recommandation essentielle :

Surveiller le rapport entre salaire mensuel net et le prix d'un logement.

Ainsi, c'est bien la dimension globale de la dépense de logement que vous prenez en compte à savoir le coût du loyer augmenté des dépenses induites telles que l'énergie, l'eau, l'entretien, ... bref les dépenses quotidiennes auxquelles il faut ajouter aujourd'hui les dépenses de transports contraintes par l'éloignement du logement du lieu de travail.

Les charges de logement représentent très clairement un sujet très sensible en période de crise pour les familles et ce d'autant plus que les contraintes du marché ne permettent que très difficilement d'encadrer l'augmentation de ces dépenses.

Il devient donc indispensable de pouvoir suivre les évolutions de ces dépenses au regard des évolutions des revenus du travail.

Pour conclure votre avis permet une prise de conscience collective des réalités que recouvrent le sans-abrisme car vous parlez de familles, de jeunes et d'enfants dans les rues là où auparavant on préférerait parler de marginaux. »